

A Division.

Paris, le 24 mai 1809

2<sup>e</sup> Bureau  
des fonds & Comptabilité.

Réponse à  
lettre d

Enregistrement  
à Paris, 76.<sup>o</sup>  
au départ, 76.<sup>o</sup> 284

Le Ministre de l'Intérieur,  
Comte de l'Empire,

A Monsieur Le Chiere, Directeur de  
L'École française des Beaux arts, a Rome.

Je vous fais passer, Monsieur, un double de  
votre Compte des 3 derniers mois 1807, revêtu de mon  
arrêté approbatif

A

Les 7. Liab. 14 Bay. dont vous êtes reliquataire  
ayant été déduits des 16. P. 37.<sup>ps</sup> dont vous êtes en avance  
sur le Compte précédent arrêté le 9. 9.<sup>bre</sup> 1808, il ne vous  
revient plus que 9. 23 qui seront portés au 1.<sup>er</sup> Compte de 1808.

Cette opération plus régulière que celle que vous avez  
faite, en faisant recette des 7. 14.<sup>ps</sup> ci-dessus, sans porter en  
dépense les 16. 37.<sup>ps</sup> susd. changera de très peu la  
situation finale du 1.<sup>er</sup> Compte de 1808.

Comme il n'est pas essentiellement nécessaire que  
vous rendiez vos Comptes par Trimestres avec les  
pièces à l'appui, il suffira que vous m'adressiez, en double  
expédition, un seul Compte annuel dans le courant de Janvier ou de  
février de chaque année, avec toutes les pièces justificatives, dont un  
double vous sera renvoyé à l'ordinaire pour opérer votre décharge.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Fluted